

FICHE-CURSUS

Département : FM, écriture, direction d'orchestre et érudition

Discipline principale : Analyse musicale

Cette fiche cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'analyse musicale au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

Didier Courty.

Compétences à acquérir

Être capable, tout au long du cursus de :

- faire une analyse auditive d'un extrait musical (entre 5' et 8' environ), diffusé 4 à 5 fois,
- faire une analyse sur partition (avec écoute),
- sur un temps de préparation long (2 à 3 mois), présenter cette analyse devant un public (prélude aux conférences, devant un jury...).

Organisation des cycles

Troisième cycle spécialisé, 3^{ème} année

Durée : 2 ans maximum.

Conditions d'accès : avoir son Unité de Valeur d'analyse musicale ou d'histoire de la musique.

Limite d'âge : 26 ans.

Durée hebdomadaire des cours : 2 heures.

Discipline complémentaire obligatoire : histoire de la musique (dans le cadre du Diplôme d'Etudes Musicales de Culture 3^{ème} cycle spécialisé mention Bien ou Très Bien).

Programme : approfondissement des études dans des esthétiques différentes (Renaissance, seconde école de Vienne, ...) ou de compositeurs hors écoles (Bartók, Messiaen, Stravinsky, Ligeti, Dutilleux...)

Evaluation :

* Ecrit :

- une analyse sur partition (sans écoute). Durée de l'épreuve : 3 heures,
 - une analyse auditive d'un extrait musical (entre 5 et 8 minutes environ), diffusé 4 ou 5 fois.
- Durée de l'épreuve : 2 heures.

* Oral :

- une mise en loge d'1 heure à 1h30 (en fonction de la longueur du texte proposé) sur un texte musical, dans une formation pouvant aller d'un instrument soliste à un petit orchestre. Cette mise en loge est suivie d'une présentation devant un jury d'une durée de 20 à 30 minutes,
- présentation d'un exposé sur 1 œuvre ou extrait d'œuvre, sur une problématique, ou un sujet au choix du candidat. Durée de l'épreuve : 45 minutes.

Récompenses :

Mentions Très Bien, Bien ou Assez Bien ou non récompensé.

Seules les mentions Très Bien et Bien délivrent l'Unité de Valeur principale d'analyse musicale entrant dans la composition du Diplôme d'Etudes Musicales de Culture musicale.